

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 4 octobre 2021 à 20h00 :

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller  
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,  
Madame Sophie Côté, conseillère  
Monsieur Serge Ménard, conseiller  
Madame Huguette Benoit, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Aucun

---

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

240-10-2021

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

De retirer les points suivants :

5.3 Service sécurité incendie – Demande d'installation de la fibre optique

5.4 Service sécurité incendie - Modification du système de remplissage d'eau des camions citernes à l'extérieur de la Caserne

9.5 Autorisation de dépenses – Achat de lampadaires

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé incluant les modifications.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

241-10-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 13 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

**3. ADMINISTRATOIN FINANCIÈRE**

**3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires**

242-10-2021

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 septembre 2021 ;

- Chèques émis et déboursés directs : 209 990.58\$

- Salaires payés : 41 254.06\$

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 septembre 2021 et totalisant un montant de 251 244.64\$.

### **3.2 Autorisation des comptes à payer**

243-10-2021

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 août 2021;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

Que la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 194 538.29\$;

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

### **3.3 Dépôt des états comparatifs**

La directrice générale procède au dépôt du rapport comparatif des revenus et des dépenses de la municipalité, et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

### **3.4 Carrière sablière**

244-10-2021

Attendu que la Municipalité a accumulé des sommes provenant de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

Que le montant accumulé soit affecté au rechargement en gravier du Petit 11<sup>e</sup> Rang, 20<sup>e</sup> Rang, Chemin Acton et 10<sup>e</sup> Rang.

## **4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **4.1 Avis public – Modification du calendrier des séances du conseil 2021**

245-10-2021

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaire pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Attendu que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités apporte certaines restrictions quant aux dates à laquelle les élus peuvent siéger dans le cadre du processus d'élections municipales;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le calendrier ci-après soit modifié relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour le mois de novembre 2021, afin de respecter les échéanciers prévus par ladite loi;

Lundi 11 janvier 2021  
Lundi 1 février 2021  
Lundi 1 mars 2021  
Lundi 12 avril 2021  
Lundi 3 mai 2021  
Lundi 7 juin 2021

Lundi 5 juillet 2021  
Lundi 9 août 2021  
Lundi 13 septembre 2021  
Lundi 4 octobre 2021  
Lundi 1 novembre 2021  
Lundi 6 décembre 2021

Que la date du 1 novembre 2021 soit remplacée par le 15 novembre 2021.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

246-10-2021 **4.2 Signature du contrat de travail – Directrice générale**  
Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser le maire à signer le contrat de travail de madame Caroline Lamothe directrice générale.

247-10-2021 **4.3 Fermeture du bureau municipale**  
Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents que le bureau municipal soit fermé lundi le 8 novembre de 8h30 à 12h30, à la suite de l'élection municipal du 7 novembre 2021.

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE**

248-10-2021 **5.1 Service sécurité incendie - Nomination d'un officier**  
Considérant que monsieur Mathieu Deslandes a déjà été nommé capitaine pour le Service sécurité incendie par le passé;

Considérant qu'il y a présentement trois (3) postes à combler auprès du Service sécurité incendie;

Considérant que le directeur du Service sécurité incendie, monsieur Sylvain Laplante et les officiers recommandent la nomination de monsieur Mathieu Deslandes à titre de lieutenant pour le Service sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter la nomination de monsieur Mathieu Deslandes à titre de lieutenant pour le Service sécurité incendie de Saint-Valérien-de-Milton.

249-10-2021 **5.2 Sécurité service incendie - Déménagement de la caserne incendie**  
Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser le déménagement temporaire du Service sécurité incendie au 1367 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton, à la suite de la signature du bail.

### **5.3 Service sécurité incendie – Demande d'installation de la fibre optique**

Point retiré

### **5.4 Service sécurité incendie - Modification du système de remplissage d'eau des camions citernes à l'extérieur de la Caserne**

Point retiré

### **5.5 Service sécurité incendie - Acceptation du budget – Déménagement Caserne incendie**

250-10-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'autoriser un budget de dépenses supplémentaires d'un montant maximal de 40 000\$ afin de pallier les dépenses et les frais pour donner suite au déménagement temporaire des camions au 1367 rue Principale.

Que les dépenses doivent être approuvées par la directrice générale avant que toutes dépenses soient engagées.

## **6. TRANSPORT ROUTIER**

### **6.1 Formations - Employé**

251-10-2021

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Nicolas Leroux aux formations suivantes :

- Découpeuse à disque abrasif ou à meule, avec APSAM offert en classe virtuelle, et ce, au coût de 70\$ taxes en plus;
- Signalisation des travaux routiers, avec APSAM offert en classe virtuelle, et ce, au coût de 85\$ taxes en plus;
- Signaleur routier
- Maniement scie à chaîne, avec Québec en réseau offert en présentiel, et ce, au coût de 425\$ taxes en plus;
- Camion nacelle offert en virtuelle, et ce, au coût de 60\$ taxes en sus.

Que les frais de repas et de déplacements soient remboursés, et ce, conformément à la réglementation municipale.

### **6.2 Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains – Conception des plans pour des travaux de réfection de ponceaux**

252-10-2021

Attendu que la municipalité désire procéder aux travaux de réfection de ponceaux du 11<sup>e</sup> rang ainsi que des ponceaux situés à l'intersection 11<sup>e</sup> rang et 20<sup>e</sup> rang;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la conception des plans et devis pour les travaux de réfection de ponceaux du 11<sup>e</sup> rang et de l'intersection 11<sup>e</sup> rang et 20<sup>e</sup> rang.

### **6.3 Entériné l'achat supplémentaire de chlorure de calcium 35% liquide**

253-10-2021

Considérant que le conseil municipal a octroyé le contrat à Somavrac cc pour les années 2020 et 2021 pour l'achat de 65 000 litres annuellement de chlorure de calcium 35% liquide, résolution 73-03-2020;

Considérant qu'il y a eu plusieurs travaux de rechargement des chemins en gravier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'entériner la dépense de 10 000 litres supplémentaire de chlorure de calcium 35% liquide, pour un montant

de 0.3550\$/litre afin de pallier le manque de chlorure de calcium sur les chemins de la municipalité.

#### **6.4 Entériné l'achat supplémentaire de matériaux pour le rechargement des chemins**

254-10-2021

Considérant que le conseil municipal a octroyé le contrat à Excavation Réal Couture pour l'achat de 3 600 tonnes, résolution 223-09-2021;

Considérant qu'il y a eu plusieurs travaux de rechargement des chemins en gravier et qu'il manque 400 tonnes pour pallier le manque;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'entériner la dépense de 400 tonnes supplémentaire au coût de 15.90\$/TM incluant le transport, afin de pallier le manque de gravier dans les chemins de la municipalité.

#### **6.5 Demande de traverses 2021-2022 – Club de motoneige ASAN Inc.**

255-10-2021

Attendu qu'une demande d'autorisation de traverses de chemins publics pour les motoneiges a été soumise à la municipalité;

Attendu que la municipalité doit installer la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneige à ces endroits.

Attendu que la demande concerne :

- Entre le 339 petit 11<sup>e</sup> rang et intersection du petit 10<sup>e</sup> rang
- Entre le 316 et 357 10<sup>e</sup> rang
- Près du 518 rang de l'Égypte
- Près du 541 rang de l'Égypte
- Entre le 355 et le 6<sup>e</sup> rang
- 10<sup>e</sup> rang (côté de la rivière)
- Entre le 242 et 285 chemin Saint-Dominique
- Au coin du rang de l'Égypte et du chemin Bernier jusqu'à la limite de la municipalité de Ste-Cécile-de-Milton

En conséquence,

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser les traverses indiquées pour les besoins du Club de motoneige ASAN pour la saison 2021-2022;

Que la municipalité soit avisée de tous changements au niveau des traverses.

### **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Régie Intermunicipal d'Acton et des Maskoutains - Adoption du budget 2022**

256-10-2021

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2022, tel que soumis.

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

### **8.1 Demande de prolongement et de modification du réseau hydro Québec pour le Camping de la Détente**

257-10-2021

Considérant que le propriétaire et promoteur du 1436 chemin de la Détente désire déposer une demande de prolongement et de modification de réseau à Hydro Québec;

Considérant qu'Hydro Québec demande une résolution de la municipalité concernant ladite demande;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton est favorable concernant la demande du propriétaire et promoteur du 1436 chemin de la Détente afin de prolonger et modifier le réseau de Hydro Québec.

### **8.2 Mandat du Service juridique**

258-10-2021

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'entériner le mandat de service juridique concernant le dossier SJ 01.

### **8.3 Dépôt échéancier révisé – Règlements et plan d'urbanisme**

259-10-2021

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter l'échéancier révisé concernant la refonte des règlements et du plan d'urbanisme.

## **9. LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE**

### **9.1 Aménagement du Parc mon Repos – Acceptation du plan, phases II et III**

260-10-2021

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter le plan de J.C. Ostrowski pour l'aménagement des phases II et III du Parc mon Repos, et ce, tel que soumis.

### **9.2 Aménagement du Parc mon Repos – Mandat pour l'aménagement paysagé de la Phase II du Parc mon Repos**

261-10-2021

Considérant que le conseil municipal a accepté le plan d'aménagement paysagé fait par J.C. Ostrowski pour la Phase II;

Considérant que le réaménagement des parcs fait partie du plan triennal pour l'année 2021 et qu'un montant de 25 000\$ a été budgété à cette fin;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter la soumission de J.C. Ostrowski pour la phase II concernant le réaménagement au Parc mon Repos pour un montant d'environ 56 000\$.

### **9.3 Autorisation de dépense - Achat de balançoire**

262-10-2021

Considérant que la municipalité a fait une demande de subvention à la MRC des Maskoutains au programme Fonds développement rural et que celle-ci fut acceptée;

Par ces faits,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter la soumission de Simexco pour l'achat d'une balançoire et des accessoires, projet # BD189-210303, pour un montant de 5 285.07 taxes et frais d'installation en plus.

#### **9.4 Autorisation de dépenses – Installation de nouvelles caméras de surveillance**

263-10-2021

Considérant que la municipalité a fait une demande de subvention au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et que celle-ci fut acceptée;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter la soumission de Procom au montant d'environ 1 000\$ taxes en sus, pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance au Parc mon Repos.

#### **9.5 Autorisation de dépenses – Achat de lampadaires**

Point remis

#### **9.6 Autorisation de dépenses - Achat de poubelles**

264-10-2021

Considérant que la municipalité a fait une demande de subvention à la MRC des Maskoutains au programme Fonds développement rural afin de terminer l'aménagement au Parc mon Repos et que celle-ci fut acceptée;

Par ces faits,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'accepter la soumission de Patio Drummond, daté du 30 septembre 2021, pour l'achat de deux (2) poubelles de parc pour un montant de 3 800\$ taxes et les frais en plus.

#### **9.7 Autorisation de dépense - Achat de support à Vélo**

265-10-2021

Considérant que la municipalité a fait une demande de subvention à la MRC des Maskoutains au programme Fonds développement rural afin de terminer l'aménagement au Parc mon Repos et que celle-ci fut acceptée;

Par ces faits,

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de deux supports à vélo 7 places au coût total d'environ 800\$ taxes et frais en supplément chez le fournisseur Tessier Récréo-Parc.

#### **9.8 Autorisation de dépense – Mur vitré au Centre communautaire**

266-10-2021

Considérant que le rideau séparant la salle et le salon funéraire a été démantelé;

Par ces faits,

IL est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat et à l'installation d'un mur de vitre au salon funéraire du Centre communautaire pour un montant maximal de 6900\$ taxes en plus.

#### **9.9 Conférence sur la prévention du suicide**

267-10-2021

Considérant que la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton demande à la Municipalité un partenariat et une aide financière afin d'offrir à la population une conférence sur la prévention du suicide;

Considérant que cette conférence doit être donnée par deux (2) intervenants de l'organisme Contact Richelieu-Yamaska;

Considérant que le coût pour la conférence est fixé au montant de 275\$;

Considérant que lors de l'évènement, la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton désire offrir des consommations et collations aux citoyens présents;

Considérant que l'évènement doit être tenu à l'église;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

D'accepter la demande de partenariat avec la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton afin d'offrir à la population une conférence sur la prévention du suicide;

D'accepter le versement de la contribution financière de 275\$ pour la tenue de l'évènement.

D'autoriser la publication dans le journal municipal, réseaux sociaux, panneau d'affichage etc.

## **10. AVIS DE MOTION**

## **11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE**

### **11.1 Adoption du règlement numéro 2021-196 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux**

268-10-2021

Considérant qu'en vertu de l'article 88 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

Considérant que les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant qu'il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné par le conseiller monsieur Rémi Tétreault lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

Considérant que le projet de ce règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

Considérant que les élus ont reçu le projet de règlement soixante-douze (72) heures avant la session ordinaire du 4 octobre 2021;  
Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;



En conséquence,  
Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le règlement numéro 2021-196 décrétant les rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

269-10-2021

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h35.